

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2014

**S.A. TECHNILINE
164, Boulevard Haussmann
75008 PARIS**

**Société Anonyme
450 657 234 RCS PARIS**

**2 ET 2 AUDIT
Commissaire aux Comptes**

44, rue de Rennes
35831 BETTON

**ARPEGE AUDITEURS LDA
Commissaire aux Comptes**

Parc d'Affaires Edonia
Rue de la Terre Victoria – Bâtiment C
35768 SAINT-GREGOIRE

2 ET 2 AUDIT

Commissaire aux Comptes Commissaire aux Comptes

44, rue de Rennes
35831 BETTON

ARPEGE AUDITEURS LDA

Parc d'Affaires Edonia
Rue de la Terre Victoria – Bâtiment C
35768 SAINT-GREGOIRE

Sommaire

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

**Rapport des Commissaires aux Comptes
Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014**

Comptes Annuels au 31 décembre 2014

Bilan
Compte de résultat
Annexe

S.A. TECHNILINE

Exercice clos le 31 décembre 2014

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société TECHNILINE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La note « Faits caractéristiques de l'exercice - Mise en liquidation de la filiale TECHN I CINE PHOT » de l'annexe relative à la mise en liquidation de la société TECHN I CINE PHOT, filiale à 100 % de la société TECHNILINE intervenue le 6 aout 2014 ;
- La note « Faits caractéristiques de l'exercice - Continuité d'exploitation » de l'annexe exposant le rapprochement avec le groupe UNIKA, qui, en cas de réussite, permettrait d'assurer la continuité d'exploitation ;

- La note « Informations générales complémentaires - Consolidation » relative à l'absence d'établissement de comptes consolidés au 31 décembre 2014 du fait la perte de contrôle sur la seule filiale TECHNI CINE PHOT découlant de sa mise en liquidation judiciaire.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société procède à chaque clôture à un test d'évaluation et de dépréciation des titres de participation en fonction de la valeur d'inventaire de votre filiale. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent cette valeur d'inventaire. Nous avons sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations et des informations fournies en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Saint-Grégoire et Betton, le 23 avril 2015
Les Commissaires aux Comptes

2 ET 2 AUDIT
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes
Représentée par Emmanuel BOURGEOIS

ARPEGE AUDITEURS LDA
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes
Représentée par Laurent DHERBEY

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2014 12			Exercice N-1 31/12/2013 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (1)							
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, Brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)				734 232	734 232	100.00	
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques Matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles							
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)							
Participations mises en équivalence								
Autres participations	4 345 297	4 345 297		4 345 297	4 345 297	100.00		
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
	TOTAL II	4 345 297	4 345 297		5 079 529	5 079 529	100.00	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	CRÉANCES (3)							
	Clients et Comptes rattachés							
	Autres créances	159 679		159 679	152 274	7 405	4.86	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement							
	Disponibilités	147		147	642	496	77.17	
	Charges constatées d'avance (3)							
	TOTAL III	159 826		159 826	152 916	6 910	4.52	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecart de conversion actif (VI)							
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 505 123	4 345 297	159 826	5 232 445	5 072 619	96.95	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2014	12	31/12/2013	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 5 963 413)	5 963 413		5 963 413			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 909 104		2 909 104			
	Ecarts de réévaluation						
	RESERVES						
	Réserve légale	101 476		101 476			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	3 881 690		3 830 323		51 367	1.34
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	5 107 647		51 367		5 056 281	NS
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
TOTAL I	15 344		5 092 303		5 107 647	100.30	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
TOTAL II							
PROVISIONS	Provisions pour risques	55 000				55 000	
	Provisions pour charges						
	TOTAL III	55 000				55 000	
DETTES (I)	DETTES FINANCIERES						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	40 000		99 219		59 219	59.69
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	DETTES D'EXPLOITATION						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	80 170		36 663		43 506	118.66
	Dettes fiscales et sociales			4 259		4 259	100.00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	TOTAL IV	120 170		140 142		19 972	14.25
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	159 826		5 232 445		5 072 619	96.95

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

120 170 140 142

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2014 12			Exercice N-1 31/12/2013 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de Biens							
Production vendue de Services				21 728		21 728	100,00-
CHIFFRE D'AFFAIRES NET				21 728		21 728	100,00-
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits							
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)				21 728		21 728	100,00-
CHARGES D'EXPLOITATION (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			65 932	58 410		7 522	12,88
Impôts, taxes et versements assimilés				461		461	100,00-
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges				12 000		12 000	100,00-
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			65 932	70 871		4 939	6,97-
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			65 932	49 142		16 789	34,16-
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2014	12	31/12/2013	12	Euros	%
PRODUITS FINANCIERS						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
TOTAL V						
CHARGES FINANCIERES						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	4 345 297				4 345 297	
Intérêts et charges assimilées (4)			2 224		2 224	100,00
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
TOTAL VI	4 345 297		2 224		4 343 073	NS
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	4 345 297		2 224		4 343 073	NS
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	4 411 229		51 367		4 359 862	NS
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	92 813				92 813	
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	4 700 000				4 700 000	
TOTAL VII	4 792 813				4 792 813	
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	5 434 232				5 434 232	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	55 000				55 000	
TOTAL VIII	5 489 232				5 489 232	
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	696 418				696 418	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	4 792 813		21 728		4 771 085	NS
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	9 900 460		73 095		9 827 365	NS
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	5 107 647		51 367		5 056 281	NS

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

(Code du Commerce Art. R 123-196 3°)

Transfert de siège social :

- l'Assemblée générale du 19 juin 2014 a approuvé le transfert du siège social au 86/115 avenue Louis Roche à Gennevilliers (92230).
- Le conseil d'administration du 05 février 2015 a décidé de transférer le siège social au 164 bd Haussmann 75008 Paris.

Mise en liquidation de la filiale Techni Cine Phot :

- la filiale Techni Cine Phot (TCP), détenue à 100% a été mise en liquidation judiciaire par décision du Tribunal de commerce de Nanterre le 06 août 2014. La date de cessation des paiements a été fixée au 1er janvier 2014. Les titres TCP ont été dépréciés à 100% au 31/12/2014 par une provision de 4 345 297 euros.

Continuité d'exploitation :

- Les conseils d'administration de Techniline et de Groupe Unika, réunis respectivement les 9 et 16 décembre 2014, ont approuvé le principe d'une fusion par absorption de Groupe Unika par Techniline. L'opération devrait être finalisée avant fin mai 2015. La réussite de cette opération est de nature à permettre la continuité d'exploitation de la société Techniline.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- Neant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(Code du Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est

ANNEXE

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que le règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Périmètre d'intégration fiscale :

La mise en liquidation judiciaire de son unique filiale Techni Ciné Phot (TCP) intervenue le 6 août 2014, entraîne la fin du groupe fiscal Techniline. Un liquidateur ayant été nommé pour procéder à la liquidation.

Consolidation :

La société n'exerce plus aucun contrôle sur la filiale TCP. Les dirigeants n'ont plus l'utilisation des actifs et ne peuvent diriger la politique financière et opérationnelle de l'entreprise. Ainsi il y a une perte réelle de contrôle car un liquidateur a été nommé. De plus aucun avenir n'est envisageable pour la filiale.

Le groupe subsistant est composé de la holding Techniline sans activité et sans actif, qui reste cotée sur Alternext, et d'une filiale TCP sans avenir. Le groupe économique n'existe plus.

Sur ces motifs, la direction a pris la décision de ne pas établir de compte consolidés au 31/12/2014.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 434 232		
Autres participations	4 345 297		
TOTAL	4 345 297		
TOTAL GENERAL	9 779 529		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		5 434 232		
Autres participations			4 345 297	4 345 297
TOTAL			4 345 297	4 345 297
TOTAL GENERAL		5 434 232	4 345 297	4 345 297

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges		55 000			55 000
TOTAL		55 000			55 000

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles	4 700 000		4 700 000		
Sur titres de participation		4 345 297			4 345 297
TOTAL	4 700 000	4 345 297	4 700 000		4 345 297
TOTAL GENERAL	4 700 000	4 400 297	4 700 000		4 400 297
Dont dotations et reprises					
financières		4 345 297			
exceptionnelles		55 000	4 700 000		

La société s'est portée caution auprès du factor de sa filiale TCP. Des négociations laissent présager qu'il serait possible de trouver un compromis à hauteur de 55 000 euros. Une provision pour risque du même montant a été comptabilisée.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Impôts sur les bénéfices	141 958	141 958	
Taxe sur la valeur ajoutée	17 721	17 721	
TOTAL	159 679	159 679	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	80 170	80 170		
Groupe et associés	40 000	40 000		
TOTAL	120 170	120 170		

Composition du capital social

(Code du Commerce Art. R.123-197; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions ordinaires	1.0000	5 963 413			5 963 413

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R.123-186)

Mali de fusion

Ce mali de 5 434 232 euros est issu de l'opération de dissolution-confusion de la SAS Groupe Ciné Phot en 2005. Ce mali technique a fait l'objet d'un test de valeur lors de la clôture de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Le groupe n'exerce plus d'activité depuis la mise en liquidation judiciaire de la filiale TCP, le mali de fusion n'ayant plus d'objet il a été décidé de le sortir de l'actif en totalité. La provision antérieurement constatée est neutralisée par une reprise de 4 700 000 euros. L'impact sur le résultat est de 734 232 euros.

Evaluation des créances et des dettes

(Code du Commerce Art. R.123-196)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Des discussions avec le liquidateur de la filiale TCP ont permis de trouver un accord pour le solde du compte courant de la filiale TCP à 40 000 euros.

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	5 143 669
Affectation de résultat à la situation nette de l'AGO	51 366-
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	5 092 303
Apports reçus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	5 092 303
Variation en cours d'exercice	
Variation des primes, réserves, report à nouveau	51 366-
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	5 040 937
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	51 366-

ANNEXE

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	
---	--

51 366-

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(Code du Commerce Art. R. 123-198)

Techniline a opté pour l'intégration fiscale avec sa filiale Techni Ciné Phot en 2005. L'option a été renouvelée en 2010 et donc prend fin en 2015. Depuis le 31 décembre 2009, une créance sur le Trésor d'un montant de 118 612 € est inscrite à l'actif du bilan jusqu'au 31 décembre 2014.

Au 31/12/2014, la filiale TCP ayant été mise en liquidation judiciaire le 06/08/2014, le groupe fiscal n'a plus d'existence de ce fait.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 6400 euros HT au titre du contrôle légal des comptes.